

Société de Gymnastique Espérance Pfastatt

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

La section de Gymnastique Rythmique de l'Espérance Pfastatt comprend différents secteurs :

- Le secteur loisir : Baby-Gym, Eveil-Gym/GR, Initiation GR, Access GR, Gym+ (adultes).
- Le secteur compétition : CF1, CF2, CF3, Ensemble Trophée Fédéral B, C, Ensemble Trophée régional.
- Le secteur de Performance : Ensemble Trophée Fédéral A, National A, B, et Ensembles Nationaux, Poussines performance.

Tous les entraînements de Gymnastique Rythmique, Baby-Gym, Eveil et les cours d'adultes s'effectuent dans la salle de **Gymnastique Spécialisée au 16 rue André Lichtlé à Pfastatt .**

LES VALEURS DU SPORT:

Tout adhérent licencié au club s'engage à respecter les valeurs du sport : le respect des règles, de soi-même, des autres, des entraîneurs, des juges, du matériel et des horaires. En cas de non respect de ces règles, le club se réserve le droit de refuser l'accès aux cours aux adhérents.

ENTRAÎNEMENTS :

- **Les parents doivent impérativement accompagner les enfants dans la salle et s'assurer de la présence de l'entraîneur** au début des cours. En cas d'absence de celui-ci, la société ne saurait être responsable de l'enfant déposé seul devant la salle. De même à la fin des entraînements, la société ne saurait être responsable des enfants après la fin du cours.
- Pour tous les gymnastes, la régularité aux entraînements est demandée. En cas de maladie, il vous sera demandé de prévenir l'entraîneur, si possible avant, sinon après l'absence de l'enfant. Pour toute rencontre avec les entraîneurs, merci de vous présenter à la fin des entraînements.
- **Le club et la ville de Pfastatt déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires**, les gymnastes sont invitées à ne pas apporter d'objets de valeurs et à prendre leur sac dans la salle d'entraînement.
- **Pour un travail en toute sérénité, les parents ne sont pas autorisés à assister aux entraînements.**

TENUE :

Les gymnastes doivent porter une tenue de sport près du corps (jupe, jeans interdits), des chaussettes propres et avoir les cheveux entièrement attachés.

ASSURANCE :

La cotisation comprend une assurance de premier niveau pour les licenciés lors des entraînements et des compétitions. Les parents qui souhaitent souscrire une assurance complémentaire devront le signaler au moment de l'inscription; différents contrats sont disponibles via la Fédération française de gymnastique.

SANCTIONS :

Pendant les entraînements, les compétitions, les déplacements et les stages, les entraîneurs peuvent prendre des sanctions envers une gymnaste dont l'attitude irait à l'encontre de l'éthique du club : sanctions pouvant aller du déclassement de la gymnaste jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club.

En cas de faute grave, l'entraîneur saisira le Comité Directeur qui décidera d'une éventuelle exclusion.

COMPETITIONS :

- Les gymnastes inscrites dans **le secteur Compétition ou Performance** devront participer au minimum à une compétition officielle de la Fédération Française de Gymnastique : le Championnat Départemental auquel l'ensemble des gymnastes du club participent.
A l'issue de ce Championnat, des sélections pour les Championnats Interdépartementaux (Alsace), Régionaux (Grand EST) ou pour le Championnat de France, auront lieu.
- **Le calendrier des compétitions étant distribué en septembre, nous vous demanderons de prendre vos dispositions** afin de permettre aux gymnastes de participer à ces compétitions. En cas d'empêchement majeur, il est demandé aux parents de prévenir 6 mois à l'avance l'entraîneur, pour qu'il puisse prévoir un éventuel remplacement.
- **Pour une préparation optimale aux compétitions, les stages en cours de saison sont obligatoires. Il s'agit d'une semaine complète, à chaque vacances scolaires. Le calendrier des semaines de stages est établi en début de saison.**
Nous vous remercions de bien vouloir en tenir compte lors de l'organisation de vos congés.
- **Pour les déplacements dans le département et la région, nous ferons appel à la bonne volonté des parents.** Les enfants non accompagnés seront pris en charge par les parents volontaires. Pour ce faire, nous vous demandons de signer une décharge lors de l'inscription. Au delà de la région, des déplacements peuvent être organisés par le club avec une participation financière.
- Les déplacements aux Championnats de France représentent le coût le plus important pour le club (transport, hébergement, repas...). **Nous vous informons donc qu'une participation financière sera demandée aux familles concernées**, elle est calculée en fonction des frais réels engagés et est plafonnée à 250€ par déplacement. Nous vous conseillons de prévoir dès le début de la saison un budget en cas de qualification de votre fille, afin d'anticiper au mieux ces frais.

MATERIEL :

- Le prêt locatif de justaucorps identiques pour chaque équipe (Ensembles et Equipes Nationales, Trophées Fédéraux A/B/C, Trophées Régionaux et CF2/CF3/CF4) pour les compétitions est intégrée à la cotisation annuelle. Tous les justaucorps confectionnés par nos soins sont fragiles et doivent être manipulés avec précaution. **Les justaucorps prêtés doivent impérativement être redonnés aux entraîneurs à la fin de chaque compétition pour être lavés par nos soins.**
- **Les engins utilisés en équipe sont également prêtés par le club**, par contre ceux utilisés en individuel devront être achetés personnellement par les gymnastes ou loués directement au club; une commande groupée sera effectuée en début de saison pour réduire les frais de port.

CERTIFICAT MEDICAL :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Gymnastique Rythmique est obligatoire pour chaque gymnaste engagée dans le secteur compétition et performance. Le certificat doit être renouveler tous les ans pour les gymnastes du secteur performance.

Pour tous les autres groupes compétitifs (T.R.- TFB – CF) et le secteur animation, un questionnaire de santé est à disposition sur l'application Mon Club. Pour le questionnaire de santé, joignez uniquement l'**attestation** indiquant que vous avez rempli le questionnaire et que toutes les réponses sont négatives. Le questionnaire détaillé contient des données médicales personnelles et ne doit pas être transmis au club.

REGLEMENT DE LA COTISATION :

Toute inscription met dans l'obligation de régler la cotisation annuelle. Cette cotisation pourra se régler soit de manière globale à l'inscription, soit en plusieurs (via l'application Hello Asso). **Tant que les cotisations ne seront pas réglées ou échelonnées, la pré inscription ne sera pas valide et la place de votre enfant sera libérée dans le groupe choisi.** Elle ne pourra donner lieu à un remboursement suite à l'arrêt de l'activité durant l'année que sur présentation d'un justificatif médical.

Pour tous renseignements supplémentaires nous disposons d'une permanence téléphonique :

- Les mardis de 15h à 17h
- Les mercredis de 13h30 à 16h
- Les jeudis de 14h à 17h



Téléphone du club : 06.66.62.68.70